Férel

ENVIRONNEMENT, FÉREL - URBANISME, TRAVAUX

Elagage des arbres proches des réseaux électriques

Publié le 16 avril 2025

La chute d'arbres ou de branches sur le réseau électrique est la première cause des coupures de courant. Ces dernières années, les tempêtes et coups de vent se répètent et ne peuvent être évités. Il est toutefois possible d'empêcher les arbres de blesser des personnes, de provoquer des coupures d'électricité et d'endommager le réseau électrique à travers leur élagage et entretien régulier par les propriétaires.

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent devenir dangereuses dès qu'elles s'en approchent. Avant de réaliser les travaux il est donc nécessaire de réaliser les DICT réglementaires, en réponse Enedis vous transmettra les consignes de sécurité.



La responsabilité de l'élagage diffère selon le positionnement du réseau et des arbres :

Quand le réseau électrique (branchement exclu) est sur la propriété privée, Enedis réalise la mise à distance de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer le respect des distances de sécurité. Au préalable chaque propriétaire ou occupant doit autoriser cette intervention auprès du prestataire d'Enedis. Une fois les travaux effectués, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

Lorsque les arbres sont implantés sur le domaine privé et qu'ils surplombent le domaine public, alors, la responsabilité de l'élagage revient au propriétaire de l'arbre, qui peut soit le confier à une entreprise spécialisée soit l'effectuer lui-même en respectant les règles de sécurité.

Le propriétaire ou exploitant d'une parcelle a également la responsabilité de ne pas implanter d'arbre sous les lignes existantes ou à proximité immédiate de celles-ci et d'entretenir ses arbres.

Par ailleurs, nous vous informons que si ces arbres, par leur chute ou le fouettement des branches venaient à avoir un impact sur les lignes électriques, votre responsabilité pourrait être engagée. Enedis facture le montant de la réparation au gardien de l'arbre (en moyenne de 6 000 €). En cas de manque d'entretien, les assureurs peuvent refuser de garantir les dommages causés.



Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le service client Enedis au 09 70 83 19 70

MAIRIE DE FÉREL
1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :
Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00
Mardi et Mercredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Vendredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi (hors juillet/août) :
09h00 - 12h00